

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 234 (Rect)

présenté par  
M. Verchère

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 105, substituer aux mots :

« peuvent être »

le mot :

« sont ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il paraît essentiel que la DPR, pour sa complète information et sa mission de contrôle, puisse être destinataire systématiquement des observations de communiquées par la CNCTR au Premier Ministre.